

SOLTANI, OULD ABBES, MEDELICI, TOUMI, TEBBOUNE, HAMIMID, BELAIZ...

# Les têtes d'affiche du procès Khalifa

**Malgré le tri opéré lors de l'instruction menée en 2004 auprès du tribunal de Chéraga pour protéger certains responsables de l'Etat et proches du président, plusieurs noms de ministres et de commis ont retenti durant le déroulement du procès Khalifa ouvert au tribunal de Blida depuis le 8 janvier dernier. Djamel Ould Abbas, Mourad Medelci, Aboudjerra Soltani, Abdelmadjid Sidi Saïd, Mohamed Nadir Hamimid, Tayeb Belaïz et Khalida Toumi pour ne citer que ceux qui font toujours partie du système ou du gouvernement mis en place par le président.**

**Ilhem B. Tir - Alger (Le Soir)** - Il est clair que les éléments qui devaient constituer le puzzle du procès de l'affaire Khalifa ne sont pas tous réunis. Cependant, le fait notoire dans cette affaire ne se résume pas au défilé de plusieurs ministres comme témoins, dont l'ancien titulaire de l'Habitat Abdelmadjid Tebboune, l'ancien ministre des Finances Karim Djoudi, Mohamed Terbèche, Mourad Medelci et le ministre d'Etat

Aboudjerra Soltani, aux côtés du grand patron de l'UGTA mais c'est le fait de voir des noms, qui semblaient être loin de ce scandale, surgir lors des témoignages.

Pourtant, lors de l'instruction qui a débuté fin octobre 2004, plusieurs noms ont été cités et que l'arrêt de renvoi ne mentionne pas. Parmi ces noms, figurait celui que la presse française avait appelé le numéro 2 du groupe Khalifa, le frère du chef de l'Etat, alors

avocat conseil du groupe. Il lui était reproché d'avoir reçu, comme beaucoup d'autres, la Golden Card d'El-Khalifa Bank. Cela étant, le premier nom cité est celui du ministre de la Solidarité nationale, le Dr Djamel Ould Abbas, qui aurait profité d'une carte de gratuité de voyage. En effet, la secrétaire de Khalifa, Aïouaz Nadja, surprendra tout le monde lorsque elle évoqua le nom du ministre de la Solidarité, en disant qu'il était venu au siège pour prendre une carte de gratuité de voyage.

Une autre révélation est venue de l'accusé principal, Abdelmoumen Khalifa qui, dans une interview accordée au quotidien français *Le Figaro*, accusait Tayeb Belaïz et l'un des hommes forts du président d'avoir "escamoté le dossier de l'agence de Koléa parce que le ministre de la

Justice Tayeb Belaïz y avait un compte". Un autre nom de l'équipe présidentielle vient de tomber. Il s'agit de la ministre de la Culture Khalida Toumi, qui avait chargé sa conseillère de prendre la direction de KTV-Algérie «à des fins purement politiques» pour ne pas dire électoralistes.

Dans cette saga, faut-il citer les plus ou moins chanceux, Nadir Hamimid, ministre de l'Habitat, ainsi qu'un député de la majorité, Abdelham Bouchouareb, l'homme fort d'Ahmed Ouyahia, qui étaient discrètement interrogés par un magistrat de la Cour suprême ? Ils sont soupçonnés d'avoir favorisé le dépôt à El-Khalifa Bank, des fonds d'offices publics évalués à plusieurs millions d'euros.

Ou encore le ministre des Finances, Mourad Medelci, qui, lui, était à la barre en tant que témoin mais qui avoue

n'avoir pas été assez intelligent pour détecter la gravité de la situation «car c'est l'image du pays à l'intérieur et à l'extérieur qui en a le plus pâti» a-t-il reconnu.

C'est là le témoignage d'un ministre choisi par le président de la République pour compter les sous du pays et admet son manque de perspicacité. Il n'est pas le seul d'ailleurs.

Le grand patron de l'UGTA avait, lui aussi, admis son manquement en avouant devant le tribunal de Blida avoir rédigé un procès-verbal sanctionnant une réunion fictive du conseil d'administration de la Cnas. Un aveu qui n'en fait plus, désormais, un simple témoin dans l'affaire Khalifa mais bel et bien un protagoniste de première importance.

Abdelmadjid Sidi Saïd a, de son côté, enfoncé le ministre d'Etat Aboudjerra Soltani qui était, lors de la

création de la banque El Khalifa et durant les années suivantes, tant ministre de la PME entre 1998 et 2000 que ministre du Travail et de la Sécurité sociale entre 2000 et 2001, et donc concerné par la gestion des caisses de Sécurité sociale.

Il a été saisi par le président du conseil d'administration Abdelmadjid Sidi Saïd par le biais d'une lettre que la juge avait exhibée lorsque la cour entendait l'ex-DG de la Cnas.

Cela signifie, donc, que malgré «la prudence», les différents membres de l'exécutif n'y ont pas échappé. Ces derniers, réputés être des figures de proue du clan présidentiel et qui, même s'ils ont failli à leur mission, n'ont véritablement de comptes à rendre sur leur gestion qu'à leur propre hiérarchie et, surtout, pas au pouvoir judiciaire.

I. T.

**ILS DEVAIENT SERVIR A ENTAMER DES POURSUITES A L'ENCONTRE DE DEUX DIRECTEURS D'AGENCE**

## Badsî était en possession des dossiers

Encore une fois, Badsî fait parler de lui. En 2003, il était en possession d'un dossier permettant d'entamer des actions contre deux directeurs d'agence, chose qui n'avait pas été faite au moment voulu. C'est l'ancien directeur juridique d'El-Khalifa Bank, accusé de dissimulation d'informations, qui a asséné hier ses vérités. Il lui est reproché de n'avoir pas engagé en 2003 de poursuites à l'encontre de deux directeurs d'agence, en l'occurrence Aziz et Selimi. Devant le tribunal de Blida, il est revenu sur les circonstances de cette affaire, affirmant que cette plainte aurait dû être déposée par le liquidateur à

qui il atteste avoir remis le dossier.

Ayant travaillé sous la coupe de l'administrateur, c'est lui qui a été à l'origine de la plainte déposée contre le caissier principal. Pourquoi la seconde plainte n'a-t-elle pas abouti ? «Le dossier permettant d'enclencher une procédure m'a été transmis le 28 mai au soir, c'était un mercredi et le lendemain l'agrément avait été retiré à la banque, il m'était donc impossible de déposer la plainte. Il appartenait à la liquidation de le faire», explique Larouche Boualem qui ajoute : «Lorsque en 2004, j'ai appris qu'aucune plainte n'avait été déposée, je me suis déplacé

vers le juge de Chéraga à qui j'ai relaté toute l'histoire, il a eu à vérifier que le dossier en question était vraiment au niveau de la liquidation. Il m'avait à l'époque remercié pour mon comportement.» C'est pour cette raison que l'accusé ne comprend pas pourquoi il est aujourd'hui poursuivi alors qu'il avait été à l'origine de la tenue de l'assemblée générale d'El-Khalifa Bank après l'arrivée de l'administrateur, et qu'il avait réussi à récupérer les 3 avions de Khalifa Airways. Des appareils que Badsî a vendus à Air Algérie avec un crédit allant sur 20 ans.

N. I.

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'EL-KHALIFA BANK S'EXPLIQUENT**

## «Nous avons envoyé un signal aux pouvoirs publics»

Encore une fois, le fonctionnement d'El-Khalifa Bank a été au centre des débats au tribunal de Blida. Hier, c'était au tour des deux commissaires aux comptes ayant exercé au niveau de la banque de s'expliquer. D'emblée, ils ont estimé que les rapports qu'ils avaient envoyés à la Banque d'Algérie étaient un signal annonciateur de la faillite de la banque et que c'était aux pouvoirs publics de prendre à temps les mesures qui s'imposaient. En 2000 déjà, ils avaient fait état de dépassements des ratios prudentiels, d'écritures en suspens et d'anomalies au niveau des comptes d'ordre.

**Nawal Imès - Alger (Le Soir)** - A ces affirmations, la présidente du tribunal a répondu qu'à la base, leur désignation était une infraction à la loi puisqu'elle s'était faite en dehors de l'assemblée générale des associés. Une situation qui ne les a pas empêchés d'exercer leurs fonctions. Accusé de dissimulation d'informations et de non-dénonciation, l'expert-comptable répondant au nom de Mimi a commencé

par dire qu'en 1998, la banque «encore jeune» n'avait pas réussi à boucler ses comptes à temps, comme le prévoit la loi. «Qu'avez-vous fait alors ? » demande la présidente. «Rien, j'ai attendu», répond l'accusé. Ce n'est qu'en 1999 qu'il rédige un rapport dans lequel il émet des réserves sur le bilan de la banque. «J'ai relevé plusieurs anomalies. En plus d'une insuffisance sur le plan organisationnel, il existait des erreurs comptables et des suspens. Nous avons demandé des éclaircissements aux dirigeants de la banque qui ont par la suite procédé à la régularisation de certaines écritures comptables mais la banque était toujours dans l'incapacité de justifier les comptes d'ordre», raconte l'accusé qui ajoute que le 5 juin 2000, un rapport similaire avait été envoyé aussi bien à la DG de la banque qu'à la Banque d'Algérie. «Ce rapport est resté lettre morte». Une réponse qui fera dire à la présidente : «Et le rapport périodique ? » Réponse de Mimi : «Il est facultatif.» Une réplique qui n'a pas été du goût de M<sup>me</sup> Brahimi qui a martelé : «Non ! Lorsqu'il y a autant de violations, il devient indispensable.» Intimidé, l'accusé rétorque : «Nous avons fait notre travail. Nous avons attiré l'attention de la Banque d'Algérie.»

**160 milliards de crédits injustifiés**

Visiblement non convaincue, la présidente attaque sur un autre front, celui des crédits accordés par la banque. «Il existait un comité de crédit qui a peu fonctionné. On a découvert que pas moins de 160 milliards de centimes de crédits étaient injustifiés puisque c'est le P-dg qui donnait des

ordres pour les octroyer.» La présidente demande alors quelle avait été sa réaction. «Le 28 juin 2000, nous avons envoyé un rapport au gouverneur de la Banque d'Algérie signalant que des crédits étaient accordés à des entreprises apparentées, c'est-à-dire celles où Moumen Khalifa était actionnaire.» La présidente, se basant sur le code du commerce et la loi sur le crédit et la monnaie, rappelle à l'accusé ses attributions qui lui confèrent le droit de saisir le procureur de la République dès qu'une infraction est constatée. «J'avais pas pensé à le faire, j'avais mis ça sur le compte du non-respect des risques prudentiels et en plus on n'avait pas certifié les comptes, on avait émis des réserves.» A son tour, le PG insiste sur le fait que les commissaires aux comptes ont toute la latitude d'actionner la justice d'autant que les violations étaient nombreuses. Ces derniers n'étaient même pas convoqués aux assemblées des actionnaires, lesquelles assemblées ne se tenaient ni dans les délais ni en présence de l'ensemble des actionnaires. «C'est Moumen qui concentrait tous les pouvoirs à son niveau», explique le commissaire aux comptes qui ajoute qu'à l'époque, il avait fait état du dépassement du ratio prudentiel de 300% et que 500 millions de dinars avaient été utilisés pour la constitution du capital de Khalifa Airways. Lui succédant à la barre, l'autre expert, Sekhara Nourredine, a conforté les propos de son ancien collègue affirmant qu'ils avaient envoyé un signal aux pouvoirs publics.

N. I.

**LA PERSONNE CHARGÉE**

**DE LE FAIRE A PERÇU 5 MILLIONS DE DINARS**

**Khalifa sélectionnait les artistes**

**pour le compte de l'année de l'Algérie en France**

Etonnante révélation de M<sup>me</sup> Hamiani Wahiba qui dit avoir été chargée par Moumen Khalifa de travailler pour le compte de l'année de l'Algérie en France, manifestation qui avait eu lieu en 2003 et qui devait servir à améliorer l'image de l'Algérie à l'extérieur. La sœur de l'ancien ministre avait été «débauchée» du secteur des assurances pour «étudier des milliers de dossiers» présentés par les artistes désirant prendre part à la manifestation.

Entendue en tant que témoin, M<sup>me</sup> Hamiani n'a à aucun moment été interrogée sur le rôle exact qu'elle a eu effectivement à jouer puisque, officiellement, il existait un commissariat présidé par Raouraoua et qui avait pour mission de sélectionner les artistes et œuvres pouvant être présentées en France.

Sur les circonstances l'ayant amenée à travailler pour Khalifa, M<sup>me</sup> Hamiani a raconté comment elle avait été contactée par ce dernier qui n'est autre que l'ami de son mari. «Je travaillais dans le secteur des assurances lorsque j'ai reçu cette proposition. Je suis spécialiste dans le domaine des assurances mais je trouvais que c'était plus intéressant de travailler dans le domaine de la culture. J'ai été chargée par Moumen d'étudier des milliers de dossiers d'artistes et de peintres.

Je travaillais dans une villa à El-Biar pour un salaire de 5 millions de dinars. Lorsque j'ai achevé ma mission, Moumen m'a donné un bout de papier avec lequel je me suis dirigée vers l'agence de Chéraga pour toucher mes honoraires.»

L'argent, elle l'a reçu en espèces pour le transférer vers son compte personnel. Plus tard, elle a été obligée de rembourser la totalité de la somme puisqu'au niveau de la liquidation, elle a eu la désagréable surprise de constater que ses honoraires avaient été considérés comme un crédit qu'elle aurait contracté. «J'ai dû rembourser mais à aucun moment je n'ai contracté de crédit. Je n'avais pas de choix puisque Moumen était devenu injoignable.»

N. I.

## La fille de Temmar recrutée à Khalifa Airways

Eu égard à la non-comparution de certains témoins devant le tribunal criminel de Blida, la juge, M<sup>me</sup> Brahimi, s'est vu contrainte de lire les déclarations contenues dans le P-V des absents dont Kebache Nadja, directrice de Khalifa Airways et non moins tante de Rafik Moumen Khalifa. Et là, l'on apprend que Feriel Temmar, fille de Hamid Temmar, actuel ministre de la Participation et de l'Investissement, a été recrutée à Khalifa Airways à Paris. La présidente du tribunal, en parcourant le P-V, fera savoir que Kebache Nadja n'a pas soufflé mot sur le salaire de la fille du ministre mais précisera que son recrutement s'est effectué sur recommandation de Rafik Moumen Khalifa.

M. B.

### Le réquisitoire attendu pour aujourd'hui

Le réquisitoire du procureur général interviendra aujourd'hui après la clôture du volet consacré aux poursuites et à la partie civile. Les avocats pourront, dès demain, entamer les plaidoiries.

N. I.